

**PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE PORTNEUF TENUE LE 15 MAI 2024 À 18 H 30 AU CENTRE ADMINISTRATIF MICHEL-PAGÉ SIS AU 310, RUE DE L'ÉGLISE À DONNACONA ET PRÉSIDIÉE PAR MADAME ISABELLE PAQUET, PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**MEMBRES PRÉSENTS :**

Madame Isabelle Paquet, membre-parent, district 1  
Madame Marie-Ève Germain, membre-parent, district 2  
Monsieur Alexis Labranche, membre-parent district 3  
Madame Carolynne Goulet, membre-parent, district 4  
Madame Johannie Ouellet, membre-parent, district 5

Madame Élisabeth Pagé, membre de la communauté, profil 1  
Monsieur Pierre-Luc Bonneville, membre de la communauté, profil 2  
Monsieur Marc-André Alain, membre de la communauté, profil 4  
Madame Axell Rodgers, membre de la communauté, profil 5

Madame Kathia Robitaille, membre du personnel de soutien  
Madame Dominique Chabot, enseignante  
Madame Hélène Frenette, personnel professionnel non enseignant  
Monsieur Frédéric Pagé, directeur des Services des ressources matérielles et des technologies de l'information  
Monsieur Sébastien Gilbert, directeur d'établissement

**MEMBRE ABSENT**

Madame Myriam Paquet, membre de la communauté, profil 3

**SONT INVITÉS :**

Madame Laurie L'Hérault, directrice générale  
Monsieur Jacques Moffette, directeur général adjoint (absent)  
Madame Marie-Claude Gignac, directrice du secrétariat général, du traitement des plaintes et des archives  
Madame Guylaine Allard, directrice des Services des ressources financières et du transport scolaire  
Madame Émilie Frenette, directrice des services éducatifs  
Madame Gina Larouche, directrice du Service des ressources humaines  
Madame Céline Morasse, directrice des services éducatifs complémentaires (absente)

## 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La réunion est ouverte à 18 h 32 sous la présidence de Mme Isabelle Paquet. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et validement ouverte.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente du conseil demande aux administrateurs s'ils désirent ajouter des points à l'ordre du jour. Le point suivant est ajouté :

### 18.1 Loi 25 sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé.

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour avec l'ajout proposé.

## 3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

La présidente demande aux administrateurs s'ils ont un intérêt susceptible d'entrer en conflit avec un des points traités lors de la rencontre.

Madame Katia Robitaille, secrétaire à l'école Bon Pasteur, déclare son conflit d'intérêts en lien avec le plan d'effectifs du personnel de soutien;

Madame Hélène Frenette, orthopédagogue à l'école secondaire de Saint-Marc, déclare son conflit d'intérêts en lien avec le plan d'effectifs du personnel professionnel;

Monsieur Sébastien Gilbert, directeur à l'école du Perce-Neige, déclare son conflit d'intérêts avec le plan d'effectifs des directions d'établissement;

Monsieur Frédéric Pagé, directeur des Services des ressources matérielles et des technologies de l'information, déclare son conflit d'intérêts avec les points suivants :

- Achat - Bibliothèque Cap-Santé;
- Plan d'effectifs des cadres de service;
- Contrat de travaux de construction :  
École secondaire Louis-Jobin- Réfection du stationnement, de l'allée et des lampadaires.

## 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Les membres du conseil d'administration ont reçu, préalablement à la présente rencontre, une copie du procès-verbal de la rencontre du 27 mars 2024.

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

**D'ADOPTER** le procès-verbal du 27 mars 2024, avec la modification proposée;

**DISPENSER** la secrétaire générale d'en faire la lecture compte tenu que les administrateurs en ont reçu copie plus de six (6) heures avant le début de la présente séance.

## 5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

## 6. ATTESTION DE LA DIRECTION – CONFORMITÉ LÉGALE ET FINANCIÈRE

La directrice générale informe les membres du dépôt, au dossier de la réunion, d'une attestation signée par la direction générale et la directrice du Service des ressources financières et du transport scolaire donnant l'assurance raisonnable aux administrateurs que l'ensemble des obligations au 30 mars 2024 pour lesquelles un défaut pourrait avoir pour conséquence d'engager leur responsabilité personnelle, ont bel et bien été effectuées conformément aux lois applicables.

## 7. LUMIÈRE SUR NOS FIERTÉS

Dans une perspective de permettre une certaine proximité entre le conseil d'administration et les réalisations des établissements scolaires, des projets sont présentés aux membres lors de chaque rencontre. Ainsi, les projets suivants sont présentés :

- École Sainte-Marie-et-du-Goéland – Mois de l'autisme

Des photos sont présentées représentant une forme de morceau de casse-tête qui a été réalisé par une partie des élèves pour souligner le mois de l'autisme à l'école Ste-Marie.

- École secondaire Louis-Jobin – Partie de Deck-hockey des policiers avec les élèves

Les policiers sont allés jouer une partie de deck-hockey contre les élèves à l'école Louis-Jobin. Ils font une tournée dans les trois écoles secondaires.

- OSEntreprendre

Dans le cadre du Défi OSEntreprendre, le 29 avril dernier avait lieu le gala régional annuel au Musée de la civilisation. Mme L'Hérault mentionne que le Centre de services scolaire de Portneuf était fièrement représenté par dix merveilleux projets.

Le projet « **Je joue, tu joues, nous jouons!** » de l'école de la Riveraine, du niveau 3<sup>e</sup> cycle, s'est qualifié pour le Gala Nationale qui aura lieu le 12 juin prochain au Palais Moncalm. L'enseignante, Mme Caroline Grenier, ainsi que ses élèves ont réalisé un bel exploit.

Une motion de félicitations est faite en ce qui concerne le prix gagné par nos conseillères pédagogiques en français, Jessica Thibault, Sophie Hamelin et Karine Trépanier. Le projet qu'elles ont soumis « Projet dont vous êtes le héros » remporte l'un des Prix reconnaissance en lecture 2023-2024. Ce prix récompense les projets scolaires stimulants en matière d'enseignement à la lecture qui visent à valoriser les projets qui inspirent la passion pour la lecture et favorisent l'utilisation de ressources variées.

Madame Laurie L'Hérault résume aux administrateurs la poursuite des visites dans chacune des écoles du centre de services scolaire. Elle fait donc ressortir quelques caractéristiques pour chaque établissement visité.

- École secondaire Louis-Jobin : Accueil chaleureux et convivial en pleine nature – vivant, énergique et stimulant – sentiment d'appartenance;
- CFP à Saint-Raymond : Milieu calme, professionnalisme, expertise et entraide – offre de services diversifiée – équipements à la fine pointe – élèves fiers et engagés dans leur parcours ;
- École St-Cœur-de-Marie : Forte et fière au cœur de la communauté, entraide, proximité et créativité – enseignement flexible et différencié;
- École Marie-du-Saint-Sacrement : Bonté, bienveillance, climat d'apprentissage sain et stimulant – un service de garde dynamique et une bibliothèque accueillante;
- École de la Grande-Vallée : Vaste, des sourires, du plaisir et de la collaboration – une équipe-école fière et unie pour le bien-être des élèves;
- École Saint-Charles-de -Grondines : Unique, familiale et chaleureuse – entraide et bienveillance;
- École du Phare : Accueillante, active et à échelle humaine;
- École du Bon-Pasteur : Luminosité, bienveillance et grand air.

Elle mentionne que le pénitencier et le CFP à Donnacona sont les établissements restants à visiter.

## 8. CALENDRIER DES RENCONTRES DU CA 2024-2025

**ATTENDU** le règlement relatif aux règles de fonctionnement, fixant le jour des séances du conseil d'administration selon un calendrier prédéterminé et adopté avant le début de chaque année scolaire ;

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité:

**D'ADOPTER** le projet de calendrier des rencontres 2024-2025 du Centre de services scolaire de Portneuf et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CA70/23-24.

## 9. PRÉSENTATION SOMMAIRE DU TABLEAU DE BORD DU MÉQ

Mme Laurie L'Hérault, directrice générale, informe les membres que Le Ministère a mis en ligne le Tableau de bord de l'éducation destiné au grand public sur le site [quebec.ca](http://quebec.ca). Ce tableau de bord est un outil évolutif qui regroupe les données les plus récentes disponibles en matière d'éducation, ce qui permet aux citoyennes et citoyens de visualiser la performance du réseau.

Le Ministère a également donné accès aux directions générales des réseaux scolaires public et privé au Tableau de bord du ministère de l'Éducation. Ce tableau de bord inclut davantage d'indicateurs et de statistiques afin de faciliter la gestion du réseau de l'éducation pour les organismes scolaires en leur donnant accès à une vision globale de certaines données sur l'éducation.

Ces initiatives s'inscrivent dans la volonté du Ministère de mettre davantage l'intelligence numérique au service de la réussite éducative de nos élèves.

## 10. ACHAT BIBLIOTHÈQUE DE CAP-SANTÉ

**ATTENDU QUE** la municipalité de Cap-Santé a proposé de vendre l'immeuble de la bibliothèque municipale situé dans les locaux de l'école du Bon-Pasteur et ayant ;

**ATTENDU QUE** l'achat dudit immeuble par le centre de services scolaire viendrait répondre à des besoins actuels et futurs de l'école du Bon-Pasteur;

**ATTENDU QUE** l'une des orientations du Plan d'engagement vers la réussite du Centre de services scolaire de Portneuf est d'offrir des milieux de vie accueillants et stimulants;

**ATTENDU QUE** la résolution CC65/21-22 mandatait la directrice générale, madame Marie-Claude Tardif, à négocier l'achat de la bibliothèque municipale,

**ATTENDU** la résolution CA86/22-23 de procéder à l'achat et de mandater la directrice générale, madame Marie-Claude Tardif et le directeur des Services des ressources matérielles et des technologies de l'information à signer tout document relatif à cette acquisition ;

**ATTENDU QUE** la résolution CA86/22-23 est maintenant caduque considérant le changement à la direction générale du CSS de Portneuf,

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est RÉSOLU** à l'unanimité :

**DE PROCÉDER** à l'achat de la bibliothèque municipale de Cap-Santé situé sur le lot 3 833 470 au montant de 325 000,00 \$;

**DE DÉSIGNER** la direction générale et la direction des Services des ressources matérielles et des technologies de l'information à signer tout document relatif à cette acquisition.

## 11. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Madame Isabelle Paquet, en remplacement de Mme Myriam Paquet, présidente du comité des ressources humaines, dresse les faits saillants des dossiers étudiés par le comité lors de la rencontre du 6 mai 2024.

## 12. REDDITION DE COMPTE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

À la suite de la présentation des sujets traités lors du comité des ressources humaines, les membres, ayant eu l'opportunité de poser toutes les questions nécessaires à la bonne compréhension des dossiers présentés, se déclarent satisfaits de l'information reçue.

### Plan d'effectifs du personnel de soutien

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

**D'ADOPTER** le plan d'effectifs 2024-2025 du personnel de soutien, tel que déposé, et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CA72/23-24.

**MANDATER** la directrice générale pour y apporter les amendements qui n'y sont pas substantiellement incompatibles ou qui permettent d'en améliorer les modalités d'application, puis d'en informer le comité des ressources humaines.

### Plan d'effectifs du personnel professionnel

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

**D'ADOPTER** le plan d'effectifs 2024-2025 du personnel professionnel, tel que déposé, et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CA73/23-24.

**MANDATER** la directrice générale pour y apporter les amendements qui n'y sont pas substantiellement incompatibles ou qui permettent d'en améliorer les modalités d'application, puis d'en informer le comité des ressources humaines.

### **Plans d'effectifs des cadres 2024-2025 :**

#### Cadres de service

**ATTENDU QUE** le processus visant à adopter le plan d'effectifs du personnel-cadre a débuté il y a plusieurs mois et a fait l'objet de nombreuses rencontres des membres du comité des relations professionnelles des cadres (CRP);

**ATTENDU QUE** toutes les étapes de consultation ont été réalisées auprès de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS), conformément à l'article 3.2 de la politique de gestion en vigueur,

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

**D'ADOPTER** le plan d'effectifs des cadres de service 2024-2025 conformément au plan déposé et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CA74/23-24.

**MANDATER** la directrice générale pour y apporter les amendements qui n'y sont pas substantiellement incompatibles ou qui permettent d'en améliorer les modalités d'application, puis d'en informer le comité des ressources humaines.

### Directions d'établissement

**ATTENDU QUE** le processus visant à adopter le plan d'effectifs des directions d'établissement a débuté il y a plusieurs mois et a fait l'objet de nombreuses rencontres des membres du comité des relations professionnelles des cadres (CRP);

**ATTENDU QUE** toutes les étapes de consultation ont été réalisées auprès de l'Association québécoise du personnel de direction d'établissement (AQPDE), conformément à l'article 3.2 de la politique de gestion en vigueur,

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

**D'ADOPTER** le plan d'effectifs des directions d'établissement 2024-2025 conformément aux plans déposés et de conserver lesdits documents, au répertoire, sous la cote CA75/23-24.

**MANDATER** la directrice générale pour y apporter les amendements qui n'y sont pas substantiellement incompatibles ou qui permettent d'en améliorer les modalités d'application, puis d'en informer le comité des ressources humaines.

### **13. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION**

La présidente du comité de vérification, madame Isabelle Paquet, dresse les faits saillants des dossiers étudiés par le comité lors de la rencontre du 8 mai 2024.

### **14. REDDITION DE COMPTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION**

À la suite de la présentation des sujets traités lors du comité de vérification, les membres, ayant eu l'opportunité de poser toutes les questions nécessaires à la bonne compréhension des dossiers présentés, se déclarent satisfaits de l'information reçue.

### Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2027

**ATTENDU QUE** chaque année, conformément à l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique (ci-après « LIP »), le centre de services scolaire établit un plan triennal de répartition et de destination des immeubles et, à la fin de cette opération, il délivre à chacune de ses écoles un acte d'établissement en conformité avec ce plan;

**ATTENDU QUE** le centre de services scolaire profite de l'opportunité de ce processus pour revoir l'organisation de ses services à l'intérieur de ses établissements afin de s'assurer d'une saine gestion de ses ressources sachant que cette activité pourrait éventuellement entraîner une décision ayant un impact sur la localisation de sa clientèle;

**ATTENDU QUE** l'article 211 de la LIP prévoit la procédure à suivre avant que le centre de services scolaire prenne une décision relative à la modification et à la révocation de l'acte d'établissement d'une école;

**ATTENDU QUE** les partenaires du centre de services scolaire et toute municipalité du territoire ont été consultés selon les dispositions de l'article 211, avant l'adoption dudit plan,

**ATTENDU QUE** le comité de vérification recommande d'adopter la résolution suivante :

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

**D'ADOPTER** le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2027;

**DE CONSERVER** le plan triennal de destination et de répartition des immeubles 2024-2027 tel que déposé, au répertoire, sous la cote CA76/23-24.

#### **Contrat de travaux de construction :**

##### **École secondaire Louis-Jobin – Réfection du stationnement, de l'allée et des lampadaires**

**ATTENDU QUE** le centre de services scolaire s'est vu réserver par le ministère de l'Éducation du Québec une somme de 7 951 152 \$ dans le cadre de la mesure 50621 « Maintien des bâtiments » et 1 065 554 \$ dans le cadre de la mesure 50622 « Résorption du déficit de maintien » pour permettre la réalisation de projets d'amélioration des immeubles;

**ATTENDU QUE** que le Centre de services scolaire de Portneuf a procédé à un appel d'offres public dans le cadre du projet de réfection du stationnement, de l'allée et des lampadaires à l'École secondaire Louis-Jobin;

**ATTENDU** la publication des résultats d'ouverture des soumissions sur le système électronique d'appels d'offres publics,

**ATTENDU** que le comité de vérification recommande l'adoption de la proposition suivante :

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

**DE PROCÉDER** à l'engagement de l'entrepreneur pour le projet mentionné, et ce, conditionnellement à l'acceptation du projet par le ministère de l'Éducation :

CHOIX DE L'ENTREPRENEUR : PAX Excavation Inc.

- MANDATER** la direction générale à signer, pour et au nom du conseil d'administration, tout contrat de plus de 250 000\$ en lien avec le projet ici présenté, mais a charge d'en rendre compte au conseil d'administration avec diligence;
- D'AUTORISER** la direction des Services des ressources matérielles et des technologies de l'information ainsi que le coordonnateur des ressources matérielles à signer tout document et à poser tout geste dans l'exécution des contrats à être conclus afin de donner plein effet à la présente résolution.

## **15. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE**

La présidente du comité de gouvernance et d'éthique, madame Élisabeth Pagé, dresse les faits saillants des dossiers étudiés par le comité lors de la rencontre du 13 mai 2024.

## **16. REDDITION DE COMPTE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE**

À la suite de la présentation des sujets traités lors du comité de gouvernance et d'éthique, les membres, ayant eu l'opportunité de poser toutes les questions nécessaires à la bonne compréhension des dossiers présentés, se déclarent satisfaits de l'information reçue.

### **Désignation des membres CA (parents, membres du personnel)**

À la suite du processus de désignation des membres parents et des membres du personnel au sein du conseil d'administration, les membres sont informés de l'état de situation.

### **Cooptation candidatures membres de la communauté**

À la suite du processus d'appel de candidatures des membres de la communauté au sein du conseil d'administration, les membres sont informés de l'état de situation.

### **Évaluation annuelle du CA – Présentation du questionnaire à remplir par tous les membres du CA**

Le nouveau formulaire d'évaluation est présenté et envoyé à tous les membres. Les résultats seront présentés lors de la séance du 19 juin 2024.

### **Formation obligatoire des membres des CÉ**

Tout nouveau membre d'un conseil d'établissement a l'obligation de suivre la formation élaborée par le ministre conformément au deuxième alinéa de l'article 459.5 de la Loi sur l'Instruction publique. Un état de situation est effectué à cet effet.

## Révision de la délégation de pouvoirs et des règles de fonctionnement du CA

Il est mentionné que le projet d'amendement du règlement relatif à la délégation de pouvoirs a été présenté aux membres du CGE. La version finale pour recommandation sera présentée au CA du 19 juin 2024. Le projet d'amendement en lien avec les règles de fonctionnement du CA sera également présenté.

### 17. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

Aucune

### 18. AUTRES SUJETS

#### 18.1 Loi 25 sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé.

Monsieur Alexis Labranche, membre administrateur parent, questionne les membres quant aux interventions du Centre de services scolaire de Portneuf afin de se conformer aux nouvelles dispositions de la Loi 25.

Madame Marie-Claude Gignac ainsi que Monsieur Frédéric Pagé énumèrent les actions importantes mises en place au sein du centre de services scolaire. Une capsule résumée sur la Loi 25 sera transmise aux administrateurs.

### 19. PROCHAINE RENCONTRE

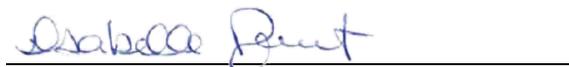
La prochaine séance régulière est prévue le 19 juin 2024.

### 20. LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, **SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité de lever la séance à 19 h 45.

### 21. HUIS CLOS

Les membres du conseil d'administration tiennent leur séance à huis clos.



Isabelle Paquet  
Présidente du conseil d'administration  
Procès-verbal – CA 15 mai 2024



Marie-Claude Gignac  
Secrétaire générale